



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 septembre 2020

Objet de la délibération

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE-RENDU

Le vingt quatre septembre deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Christian LE BOULAIRE, Peggy CACLIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Michèle DOLLÉ, Yves DOUAY, Yves GUYOT, Aurélia HENRIO, Gwendal HENRY, Martine JOURDAIN, Catherine JULÉ, Jacques KERZERHO, Pierre-Yves LE BOUDEC, Jean-François LE CORFF, Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Fabrice LEBRETON, Stéphane LOHÉZIC, Valérie MAHÉ, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Tiphaine SIRET, Nadia SOUFFOY, Frédéric TOUSSAINT, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Thierry FALQUERHO à Yves GUYOT, Michèle LE BAIL à Christian LE BOULAIRE, Lisenn LE CLOIREC à Valérie MAHÉ, Julian PONDAVEN à Laure LE MARÉCHAL

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CORPART Claudine** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

N° 2020.09.003

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE-RENDU

Rapporteur : Michèle DOLLÉ

Le Conseil Municipal, lors de sa séance d'installation du 28 mai 2020 et la séance du 2 juillet 2020 a donné diverses délégations au Maire ou à son représentant dans le cadre des dispositions visées à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les actes pris en vertu de ces délibérations sont les suivants :

4 - Marchés et avenants de travaux de fournitures et services

Les actes pris en vertu de ces délibérations depuis le 2 juillet 2020 sont les suivants :

| OBJET | BÉNÉFICIAIRE | MONTANT € H.T | DATE DE NOTIFICATION |
|--|--------------------------------|---|----------------------|
| Marché relatif à la fourniture et à la livraison de peinture, de revêtements muraux, de fibres de verre à peindre, revêtements de sols et accessoires divers | AKZO NOBEL | Montant minimum sur trois ans : 36 000 Montant maximum sur la durée du marché : 78 000 | 22/06/2020 |
| Marché subséquent n°4 relatif à l'aménagement d'une portion de la RD 724, avenue Salvador Allende, à hauteur du quartier de Kerpotence | EUROVIA | 59 853,50 | 06/07/2020 |
| Marché simplifié relatif au contrôle annuel obligatoire et la maintenance des extincteurs sur l'ensemble du parc de la Ville | LOGUNEC'H PROTECTION EXTERIEUR | 12 359,40 | 07/07/2020 |
| Modification de marché (ex-avenant) n°1 pour les marchés de travaux pour la réhabilitation du quai des Martyrs (lot 1 : terrassement-génie civil) | COLAS | 136 951,00 | 28/07/2020 |
| Modification de marché (ex-avenant) n°1 au marché de travaux pour l'accessibilité du CSC Jean Ferrat-lot 3 : cloisons sèches/plafonds suspendus | LE LARDIC | 400,00 | 29/07/2020 |
| Modification de marché (ex-avenant) n°1 au marché de travaux pour l'accessibilité du CSC Jean Ferrat-lot 6 : Electricité/courants faibles | LAUTECH | 779,00 | 29/07/2020 |

| | | | |
|---|---|---|------------|
| Modification de marché (ex-avenant) n°1 de transfert marché de travaux pour la construction du centre international de formation, d'entraînement et de compétition de tennis de table | SAMPERS | Pas de modification de montant, il s'agit d'un transfert du marché à une nouvelle entreprise (ordonnance du Tribunal de Commerce de Nantes) | 30/07/2020 |
| Modification de marché (ex-avenant) n°1 pour le marché d'étude de redynamisation du centre-ville | Groupement conjoint d'entreprises dont le mandataire est PARTICULES | Pas de modification de montant il s'agit de détailler les modalités de versement des acomptes | 23/07/2020 |

6 – Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux Contrats d'assurance

Acceptation indemnité assurance dommage ouvrage (SMABTP) sinistre local sous-sol salle Le Gal Le Nouène : 25 680.52 € (+ 3 500 € versés en juillet).

Acceptation indemnité provisionnelle assurance dommage ouvrage (SMABTP) sinistre complexe aquatique de Kerbihan (Pb soulèvement de carrelage): 600 €

Remboursement assurance statutaire (du 15/05/2020 au 05/08/2020) SOFAXIS : 47 491.90 €

8 – Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières

Du 19 Juin 2020 au 12 Août 2020

| CIMETIERES | ACHATS | RENOUVELLEMENT |
|------------------|----------|----------------|
| Hennebont Centre | | 9 |
| Saint-Gilles | 1 | 1 |
| Saint-Caradec | 1 | 5 |
| TOTAL | 2 | 15 |

| COLUMBARIUM | ACHATS | RENOUVELLEMENT |
|------------------|----------|----------------|
| Hennebont Centre | 1 | |
| Saint-Gilles | | |
| Saint-Caradec | 1 | |
| TOTAL | 2 | |

11 – Rémunérations, frais, honoraires d'avocats, notaires, huissiers de justice et experts

Facture LEXCAP pour procédure devant le Tribunal administratif de Rennes contentieux société LEFEVRE contre Ville d'Hennebont pour 4 573 €.

15 - Droits de préemption

- Nombre de décisions de ne pas préempter : **61**
- Nombre de DIA reçues du **16 06 2020** au **14 08 2020** : **61**

26 – Demandes de subventions

Décision N° DC202007004 : A la DRAC Bretagne au titre de leur soutien au projet « Stage de perfectionnement au graffiti » et conformément au programme l'Été Culturel qui soutient la reprise de la vie culturelle pendant la période estivale, entre juillet et septembre 2020, à hauteur de 1 500 €.

Décision N° DC202008005 : A la DRAC Bretagne et au Conseil Départemental du Morbihan au titre de leurs politiques respectives en faveur du Patrimoine pour une dépense subventionnable globale à hauteur de 9 737,00 € HT pour une opération d'étude en vue de la restauration de la sacristie de la Basilique Notre-Dame-de-Paradis.

Décision N° DCDAP202008006 : Au Conseil Départemental au titre du Programme Solidarité Territoriale (PST) pour travaux de voirie, à hauteur de 75 000,00 euros H.T. représentant 15% de la dépense subventionnable hors taxes de 500 000,00 euros H.T. (montants plafonnés).

Décision N° DCDAP202009007 : A Lorient Agglomération au titre du Schéma Cyclable d'Agglomération, à hauteur de 11 283,00 euros H.T. représentant 30 % de la dépense subventionnable hors taxes de 37 610,00 euros H.T.

27 - Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

| NUMERO DE DOSSIER | DATE DE DEPOT | LIEU DES TRAVAUX | OBJET DE LA DEMANDE |
|--------------------|---------------|------------------------|---|
| DP 56 083 20C 0125 | 15/07/2020 | Place Gérard Philipe | Réfection de toiture |
| DP 56 083 20C 0126 | 15/07/2020 | Place Maréchal Foch | Abri bois pour vélos |
| DP 56 083 20C 0127 | 15/07/2020 | Quai Saint-Caradec | Abris bois pour conteneurs poubelles |
| DP 56 083 20C 0131 | 17/07/2020 | Place Mourdiah | Installation d'une porte en bois à l'entrée des toilettes |
| DP 56 083 20C 0132 | 17/07/2020 | 19 avenue Pasteur | 2 abris bois pour vélos |
| DP 56 083 20C 0134 | 20/07/2020 | 13 place Maréchal Foch | Remplacement de fenêtres |
| DP 56 083 20C 0135 | 20/07/2020 | Rue Paul Gauguin | Remplacement de fenêtres |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 14 septembre 2020,
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 7 septembre 2020,
Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

→ **PREND ACTE** de ces informations conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 28/09/2020

Reçu en préfecture le 28/09/2020

Affiché le 29 09 2020

ID : 056-215600834-20200928-D202009003-DE

Le Conseil Municipal prend acte

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU